

EN ROUTE VERS LES ÉLECTIONS 2025 EN BRETAGNE !



**JANVIER
2025**

APPEL À ADHESION RÉGIONALE

- formulaire d'adhésion
- lettre accompagnant le formulaire expliquant l'importance d'adhérer pour voter et notion de référent associatif (nouveau)

**14 FÉVRIER
2025**

CONVOCATION À L'AR + APPEL À CANDIDATURE AU COMITÉ RÉGIONAL/BUREAU

Candidature au Comité Régional (CR)

- parcours de vie (profession de foi/CV)

Candidature au Bureau

- Déclaration publique d'intérêt (DPI) adressée au comité de déontologie (copie à la coordinatrice de délégation)
- Un complément de la profession de foi de quelques lignes expliquant les motivations à candidater au bureau

Au plus tard, 45
Jours avant l'AR

Pourquoi candidater au comité régional ?

- Participer à la dynamique régionale en faveur des droits des usagers en représentant les associations adhérentes de France Assos Santé
- Représenter France Assos Santé lors d'évènements ou réunions avec les partenaires
- Participer au projet régional et orientations stratégiques de France Assos Santé
- Participer au comité régional (2 ou 3 par an)

Pourquoi candidater au bureau ?

- S'engager à participer aux réunions de suivi de la délégation (1 par mois hors été)
- Participer à la dynamique régionale des groupes de travail de la délégation
- Faire le lien avec les élus du Comité Régional et les assos adhérentes
- Contribuer à la définition des objectifs annuels de travail de la délégation
- Une réunion par mois sauf Août

**13 MARS
2025**

FIN DES DÉPÔTS DE CANDIDATURE

- Vérification des **parcours de vie** (profession de foi/CV)
- Vérification des **habilitations** des candidats fournies par le représentant légal de l'association
- Vérification de la DPI avec mention de candidature au poste de président ou 1er Vice-président

Au plus tard,
3
semaines
avant l'AR

EN ROUTE VERS LES ÉLECTIONS 2025 EN BRETAGNE !

Nouveauté Quorum!
Les représentants associatifs ne sont retenus que pour 1 pour le décompte du Quorum

**3 AVRIL
2025**

Les membres du CR sont désignés par les Collèges (1 par collège donc 7 maximum) et le reste parmi les membres de l'AR sans passer par les collèges

ASSEMBLÉE RÉGIONALE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉE REGIONALE ELÉCTIVE (3 ANS)

AR ordinaire

Adoption du PV de la précédente AR, Rapport financier, rapport d'activité présentés et entendus

Qui vote ?

Les associations agréées régionalement non rattachées à une association nationale à jour de leur cotisation régionale pour 2025.

Les représentations locales des associations nationales membres de l'UNAASS à jour de leur cotisation 2025 à l'UNAASS.

AR élective

Qui vote ?

- Les associations agréées régionalement non rattachées à une association nationale membre de l'UNAASS et à jour de leur adhésion pour 2025
- Un seul votant désigné pour l'ensemble des représentants d'une même association nationale membre de l'UNAASS à jour de cotisation 2025 à l'UNAASS.

Ces représentations doivent être adhérentes à la délégation (leur adhésion est constatée en remplissant le bulletin dédié). Le votant est désigné après concertation entre les représentations adhérentes.

Election des membres du Comité Régional

désignation du **binôme représentant FAS titulaire +suppléant par collège** (1 à 7)* et élection par les membres du CR des binômes proposés.

Election d'une personne qualifiée (facultatif)

Election des autres membres du CR

Election du Bureau (Etre titulaire au Comité régional) :

-Election du président +vice-président par l'ensemble des membres du CR

-Désignation des membres du bureau (1 par collège) puis élection par les l'ensemble des membres du CR

Le comité de déontologie analyse les DPI. Il transmet la liste des personnes non éligibles au plus tard 1 semaine avant l'AR

*les statuts prévoient 1 place de droit à l'UDAF/URAF, le collège famille n'est donc pas réuni pour procéder à cette désignation. C'est automatiquement le binôme UDAF/URAF qui est désigné.

ET APRÈS?



1ER AVRIL
2025

BUREAU

Installation du nouveau bureau

6 MAI 2025

COMITE REGIONAL

Installation du nouveau comité régional
avec le séminaire

15 ET 16
OCTOBRE
2025

FORMATION CO CONSTITUER UN AVIS UNE POSITION

Pour les membres du Comité régional